

PROCES-VERBAL*
DE LA SOIXANTE-NEUVIEME SEANCE DU COMITE DES GOUVERNEURS
DES BANQUES CENTRALES DES ETATS MEMBRES
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
TENUE A BALE, LE LUNDI 9 AVRIL 1973 A 10 HEURES

Sont présents: le Président de la Deutsche Bundesbank et Président du Comité, M. Klasen, accompagné par M. Emminger, ainsi que par MM. Jennemann et Titzhoff; le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, M. Vandeputte, accompagné par M. Janson; le Gouverneur de la Danmarks Nationalbank, M. Hoffmeyer, accompagné par M. Mikkelsen; le Gouverneur de la Banque de France, M. Wormser, accompagné par M. de Lattre; le Gouverneur de la Central Bank of Ireland, M. Whitaker; le Gouverneur de la Banca d'Italia, M. Carli, accompagné par M. Baffi; le Président de la Nederlandsche Bank, M. Zijlstra, accompagné par M. Szász et par M. Timmerman; le Gouverneur de la Bank of England, Lord O'Brien of Lothbury, accompagné par M. Balfour; assistent en outre le Directeur Général des Affaires économiques et financières de la Commission des Communautés européennes, M. Mosca; le Président des Suppléants du Groupe des Dix, M. Ossola et M. Théron, Président de groupe d'experts. Le Secrétaire Général du Comité, M. d'Aroma, et son adjoint, M. Bascoul, et M. Scheller sont aussi présents, ainsi que M. Rainoni.

Le Président ouvre la séance et prend acte que l'ordre du jour ne soulève pas d'objection ou de remarque de la part du Comité.

I. Approbation du procès-verbal de la soixante-huitième séance

Le Président constate que le secrétariat du Comité n'a pas reçu de demande de modification pour le projet de la soixante-huitième séance. Aucune observation n'étant formulée en séance, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par le Comité, dans le texte du projet susmentionné.

II. Rapport succinct sur l'évolution de la concertation au cours du mois écoulé

A l'invitation du Président, M. Théron fait le bref exposé résumé ci-après.

*Texte définitif approuvé lors de la séance du 14 mai 1973.

1. Evolution pendant la période de la fermeture des marchés de change

La faiblesse générale du dollar, notamment à Francfort, a entraîné le "serpent" vers le bas. Le "serpent" est temporairement sorti de l'ancien "tunnel"; le cours du dollar à Francfort s'est situé à environ 4,5% au-dessous de sa parité. A la fin de cette période, le "serpent" est rentré dans l'ancien "tunnel". Le "serpent" s'est légèrement épaissi mais est resté cohérent. L'écart maximum entre les monnaies communautaires a atteint temporairement 3%.

2. Evolution à partir de la réouverture des marchés des changes

Après la réouverture des marchés de change, le "serpent" s'est situé à l'intérieur de l'ancien "tunnel". Le deutsche mark est devenu la monnaie la plus faible et a dû être soutenu au moyen d'interventions relativement importantes en monnaies communautaires, afin d'assurer le maintien du "serpent". Ces interventions, dont la contrevaletur a été d'environ 300 millions de dollars, ont été effectuées à raison de un tiers en couronnes suédoises, un tiers en francs français et, enfin, un tiers en francs belges et couronnes danoises.

3. Evolution pendant la première semaine d'avril

Au début de la première semaine d'avril, une appréciation légère du dollar a été enregistrée, qui ne s'est pas poursuivie. Toutefois, le cours du deutsche mark a dû être soutenu par des interventions en monnaies communautaires, essentiellement en francs français et, d'autre part, en couronnes danoises, couronnes suédoises et couronnes norvégiennes. La contrevaletur de ces interventions s'est élevée à 250 millions de dollars.

Le jour de la séance, c'est-à-dire le 9 avril, les monnaies en opposition sont, d'une part, le deutsche mark, et, d'autre part, la couronne suédoise.

Le Président remercie M. Théron pour son rapport.

IV. Examen de deux documents établis par le groupe d'experts présidé par M. Théron

A. Réflexions sur le fonctionnement de l'Accord de Bâle à partir du 19 mars 1973

A la suite de l'exposé fait par M. Emminger des conclusions et des propositions auxquelles les Suppléants ont abouti lors de leurs réunions du dimanche, le Comité des Gouverneurs adopte l'ensemble du "Onzième rapport" avec les précisions ci-après concernant les questions qui posaient des problèmes ou qui laissaient un choix ouvert.

1) Concertation

Sur la base des remarques présentées par le Président, par Lord O'Brien et par MM. Wormser et Carli, le Comité convient de ce qui suit:

La concertation se poursuit comme auparavant entre toutes les banques centrales de la CEE pour ce qui est des échanges réguliers d'informations sur les cours, les taux et les mesures pouvant exercer un effet sur les marchés des changes ainsi que sur le montant des interventions effectuées.

En ce qui concerne les banques centrales de la CEE qui maintiennent la marge de 2,25%, il est entendu, d'une part, qu'elles ne procèdent à des concertations limitées à leur cercle qu'en cas de besoin, c'est-à-dire normalement lorsqu'une ou plusieurs d'entre elles envisagent des interventions en dollars; d'autre part, qu'elles informent rapidement leurs autres partenaires de la CEE des interventions effectuées en dollars. Cette information restera réciproque, ce qui signifie que les trois banques centrales qui n'appliquent pas l'Accord de Bâle, continueront de rendre compte en concertation de leurs interventions en dollars.

Les conclusions ci-dessus du Comité sur la question de la concertation en matière d'interventions en dollars tiennent compte:

- des droits et obligations qui résultent de l'appartenance au système communautaire de rétrécissement des marges,
- du fait que la gestion et l'évolution de ce système intéresse les banques centrales de la CEE qui n'y participent pas actuellement mais qui pensent y participer dès que les conditions le leur permettront,
- des répercussions que peut avoir toute intervention en dollars sur la tenue du dollar sur les marchés des partenaires.

2) Règlement

a) Utilisation du dollar

M. Vandeputte lève la réserve que les experts de sa banque centrale avait exprimée dans le "Onzième rapport" (cf. chapitre IV, c)). Cette réserve portait sur l'utilisation du dollar pour les règlements jusqu'au rétablissement de sa convertibilité, utilisation à laquelle était préférée une prolongation de crédit à due concurrence.

